

Circulaire de Rentrée 2018/2019 - Classes de 1^{ère} et T^{le}

ORGANISATION DES JOURNEES DE RENTREE

Planning

Mercredi 5 septembre 2018

à 08 h 15 : Accueil des élèves dans la cour du lycée – Appel par classe

REMARQUE : les bus circulent normalement ce jour

de 08 h 30 à 12h 00 : Prise en charge par le professeur principal (Informations générales / Distribution des emplois du temps / Distribution des livres aux classes de 1^{ère}...)

IMPERATIF : pour ceux ayant passé une commande de livres, apporter un chèque correspondant à la facture (ci-jointe)

à 12h00 : Départ des bus

Jeudi 6 septembre 2018

Début des cours selon l'emploi du temps

Distribution des livres au courant de la journée aux classes de T^{le}

Matériel à apporter le jour de la rentrée

Le 1er jour de classe, les élèves emporteront des copies simples ou doubles, feuilles blanches, leur cahier de texte, un cahier de brouillon et leur trousse. Penser également à apporter pour la remise des livres, le chèque de règlement ainsi qu'un sac supplémentaire pour le transport.

INDICATIONS PRATIQUES

Horaires du Lycée (à partir du jeudi 6 septembre et suivant l'emploi du temps)

- 08 h15 à 12h05 : Cours
- 12h10 à 13h45 : Pause déjeuner
- 13h50 à 17h40 : Cours

Les élèves du Lycée n'ont cours ni le mercredi après-midi ni le samedi, néanmoins des devoirs de contrôle auront lieu certains samedi matin selon un planning qui sera communiqué prochainement

Les autres jours, (lundi, mardi, jeudi et vendredi) la possibilité est offerte, à tout élève qui le désire, de se ménager un temps de travail dans une salle d'étude entre 12h10 et 13h30 ou de participer aux activités de l'UNSS.

Contact Parents-Professeurs

Les parents accorderont toute l'attention nécessaire aux notes ainsi qu'aux observations portées dans le carnet de liaison.

Ils n'hésiteront pas à prendre contact avec les professeurs dès que des difficultés sérieuses apparaissent. Ils pourront également solliciter un rendez-vous auprès de l'adjointe et/ou du Chef d'Etablissement.

Bulletins

Les notes de vos enfants ainsi que le cahier de texte de la classe peuvent être consultés sur le site internet de l'établissement dans l'espace parents.

Lors des réunions parents/professeurs du mois de septembre, nous vous communiquerons le code d'accès à l'espace parents de notre site internet : www.college-zillisheim.com

A partir de ce site vous pourrez consulter le relevé de notes de votre enfant. Les bulletins trimestriels vous seront transmis par voie postale en décembre, mars/avril et juin/juillet.

A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

Le Directeur tient à souligner combien il apprécie la participation aux divers comités qui se mettent en place chaque année. Il remercie par avance tous ceux et toutes celles qui ont déjà accepté ou accepteront de s'engager dans l'A.P.E.L. ou comme parent correspondant de classe...

Il compte notamment sur une assistance nombreuse des parents à l'assemblée Générale de l'A.P.E.L.

Transport

En cas de problème avec les transports scolaires, n'hésitez pas à prendre rapidement contact avec Mr DRAXEL.

Concernant les changements sur les lignes SOLEA, je vous précise que les élèves seront accompagnés par des personnels SOLEA sur les premiers jours.

Bicyclettes

Pour les élèves utilisant leur vélo pour se rendre au collège, nous vous rappelons que, pour que les vols ou dégradations de vélos de votre enfant soient couverts par votre contrat d'assurance habitation, il faut obligatoirement que votre enfant cadenas son vélo.

Dans le cas où votre contrat de base habitation ne prend pas en charge ce risque « vols et dégradations vélos » nous vous recommandons vivement de souscrire une extension de garanties auprès de votre assureur.

Stationnement des cycles, scooters et voitures des élèves

Cycles, scooters doivent obligatoirement stationner dans le garage prévu à cet effet dans la cour du Lycée et non le long du canal ni sur le parking du lycée réservé aux voitures des personnels, professeurs et des élèves.

Etant dans une zone piétonne, les élèves pousseront leur véhicule jusqu'au garage et veilleront à les cadenas et les verrouiller. Les casques sont à déposer dans les casiers (se munir d'un cadenas) prévus à cet effet et ne doivent pas être emportés en cours.

Les voitures des Lycéens devront stationner le long du canal.

Entrées et sorties des élèves

Les élèves prenant les bus, attendent le bus dans la cour du collège, les autres élèves entrent et sortent par l'accueil.

A partir de 07h45 et de 13h30, pour des raisons de sécurité et ne pas gêner la circulation, les élèves rentreront directement dans la cour du lycée et ne s'attarderont pas devant le Collège.

Pour les mêmes raisons, à la fin des cours, à 12h05, à 16h45 et à 17h40, ils quitteront immédiatement l'établissement.

NB : Dans le cadre du plan Vigipirate les parents souhaitant se rendre dans l'établissement sont tenus de se faire enregistrer à l'accueil dans le cahier de bord.

Circulation des véhicules et stationnement

Pour une plus grande sécurité des élèves, il est souhaitable que les parents qui amènent leur enfant en voiture ne traversent pas le pont-levis et le déposent bien avant. Le stationnement le long du canal du moulin est strictement interdit.

Déplacements à la salle polyvalente pour les cours d'EPS

Les cours d'EPS se déroulent sur les terrains et dans les salles de sport du Collège ou à la salle polyvalente de Zillisheim pour des séances de cours de 2 heures. Au niveau lycée, conformément à la réglementation en vigueur, les déplacements peuvent se faire individuellement, c'est-à-dire sans accompagnateur, à pied, bicyclette ou engin de transport à moteur. Les déplacements en groupe sont considérés non pas comme collectifs sous la responsabilité du Collège, mais comme déplacements individuels au cours desquels chacun conserve sa responsabilité. Ceux-ci sont assimilés aux déplacements domicile - établissement scolaire dans lesquels la responsabilité de l'élève est seule impliquée.

Livres scolaires

Au Lycée les livres sont à la charge des familles.

L'établissement par l'organisation d'une bourse aux livres propose un service aux familles.

La commande peut se faire en Juin pour l'année suivante, par le biais d'un bon de commande qui se trouve dans le dossier d'inscription ou de réinscription de l'élève, un acompte de 30.00€ est demandé, qui sera déduit du montant effectif de la commande.

Les élèves couvriront ces livres et en prendront le plus grand soin pour les suivants. Apprendre à respecter les livres ou tout autre matériel, c'est apprendre à se respecter soi-même et à respecter autrui.

Carnet de liaison

Le carnet de liaison est un document officiel permettant de faire le lien entre les familles et l'établissement. Les parents le consulteront régulièrement.

Ce carnet sera utilisé pour excuser toute absence, tout retard ou pour demander une autorisation de sortie à l'avance, ainsi que pour prendre un rdv avec les professeurs de la classe.

Le talon et la fiche détachable doivent être remplis et signés par les parents.

Toute absence imprévue doit être avertie le jour même par téléphone ou par mail avant 9 heures et justifiée au retour avant de se rendre en classe.

Pour chaque démarche, le carnet entier doit être présenté au CPE qui détachera lui-même la fiche.

En cas d'absence non justifiée ou falsification de signature, l'élève s'expose aux sanctions règlementaires.

Les élèves en prendront le plus grand soin et devront pouvoir le présenter à tout moment.

En cas de perte, les élèves le signaleront au CPE, son renouvellement sera facturé 3.50€

Contrôles du samedi matin

Au lycée, des contrôles sont prévus le samedi matin, ils font partie intégrante de l'emploi du temps de l'élève, un planning vous sera communiqué prochainement. La présence est obligatoire et l'absence est à justifier par un certificat médical.

Restauration scolaire

Chaque élève de seconde reçoit carte magnétique nominative qui lui permettra d'accéder au restaurant scolaire ainsi qu'à l'établissement en dehors des heures normales d'ouverture. L'élève gardera cette carte pendant toute sa scolarité au Lycée. Cette carte ne doit pas être percée, ni rayée. En cas de perte ou de dégradation, le renouvellement de la carte sera facturé 20€.

Cafétéria du Lycée

Une fois par semaine pour chaque classe, une alternative à la formule de restauration traditionnelle est proposée aux élèves du Lycée sur l'heure du déjeuner (11h15-13h40)

Espace de travail

L'espace de travail (situé dans la cafétéria) est accessible tous les jours sur les heures de permanences de 8h10 à 11h10 et de 14h40 à 17h40, sur autorisation et inscription auprès du CPE pour les lycéens de Terminales pour un travail individuel ou en groupe dans un but de favoriser le travail autonome et responsable qu'ils seront amenés à développer lors de leurs études supérieures.

Les permanences :

Une étude surveillée est assurée de 8h à 17h40 en s.302

Tout élève présent dans l'établissement, qui n'a pas cours, doit obligatoirement se rendre en étude, qu'il soit externe ou demi-pensionnaire.

La permanence est un lieu de travail, où l'élève doit faire ses devoirs et s'avancer dans son travail scolaire. Il doit respecter le calme et le travail de chacun.

C.D.I. (Centre de Documentation et d'Information).

Le professeur documentaliste est à la disposition des élèves de 08h15 à 17h40 sauf entre 12h00 et 13h15 et les mardis après-midi et mercredis matins.

Le C.D.I. est fermé à la récréation du matin et reste ouvert à celle de l'après-midi (13h15 à 17h40 non-stop)

Le C.D.I. accueille en priorité tous les élèves désireux d'entreprendre un travail de recherche et de documentation ainsi que les classes accompagnées de leur professeur pour des séquences pédagogiques.

B.D.I. (Bureau de Documentation et d'Information)

Une aide primordiale pour les élèves et leur famille quant à l'orientation de l'élève.

Des entretiens et des rdv peuvent être pris par l'élève seul ou avec sa famille sur des heures d'étude ou de pause.

Tenue Vestimentaire

Tout élève a le souci d'adopter une attitude compatible avec les valeurs et l'éthique que nous souhaitons promouvoir au sein de l'établissement.

L'élève porte une tenue adéquate, sans provocation, sans vulgarité, qui ne perturbe pas la collectivité et qui ne donne pas de soi une image négative.

La tenue vestimentaire doit être adaptée au lieu et à l'activité. Le port du survêtement est exclusivement réservé aux séances d'EPS (entre autre par mesure d'hygiène). Le port d'un couvre chef est interdit dans les bâtiments.

Téléphones portables

L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'établissement ainsi que l'utilisation d'appareils électroniques en tous genres.

Cette mesure est destinée à protéger l'élève et ses responsables, de tout usage abusif pour lequel la loi est maintenant très sévère. Notamment en ce qui concerne les publications de photos sur internet, via les blogs ou les réseaux sociaux. Elle facilitera également le développement de la convivialité.

Exceptionnellement, sur autorisation de la direction, l'élève lycéen pourra être autorisé à utiliser son téléphone portable uniquement et strictement :

- Aux moments suivants : lors des récréations de 10h de 15h30 et de la pause médiane (11h15-13h50)
- Dans les lieux suivants : au forum du lycée (2eme et 3eme étage) ainsi que dans la cour du Lycée afin que le téléphone portable demeure à sa place d' « outil ».

Outil de recherche et de communication pour et entre les personnes, donc au service de la personne et non l'inverse, l'élève ne doit pas devenir l'esclave de son « outil », afin d'éduquer nos jeunes à un usage raisonné et raisonnable. Il est strictement interdit :

- A tous les autres moments (interclasses, déplacement entre 2 cours...) même au forum et dans la cour
- Dans tous les autres lieux (cours, études, escaliers, couloirs, espace de circulation)

En cas de non-respect de ce règlement le portable sera consigné durant 1 semaine après appel des parents.

En cas de réelle urgence, le service d'accueil peut se charger de transmettre une communication à un élève ou à sa famille.

Vidéosurveillance

Les accès de l'établissement sont placés sous vidéosurveillance.

Facturation

2 factures vous seront envoyées pendant l'année scolaire : une facture principale en octobre correspondant aux redevances globales annuelles, déduction faite de l'acompte versé, puis une facture de régularisation en mars, si nécessaire, correspondant à des frais complémentaires (ex. : piscine, ...)

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Pour les familles ayant opté pour le paiement par prélèvement automatique, le règlement se fera par 7 mensualités de novembre à mai (le 5 de chaque mois).
- Pour les familles ayant choisi de payer par chèque, le règlement se fera trimestriellement le 15 novembre, le 15 février et le 15 mai.

INFORMATIONS UTILIES

Site Internet

L'adresse du site Internet du Collège est : www.college-zillisheim.com

Vous pouvez consulter sur le site : les circulaires, les manifestations rythmant la vie de l'établissement (voyages scolaires, transports scolaires, fêtes), toutes informations utiles en cas d'évènements majeurs...

Contacts

Accueil : 03.89.06.50.11 – accueil@college-zillisheim.com
Directrice adj. : – directrice-adjointe@college-zillisheim.com
Secrétariat : 03.89.06.50.23 – secretariat@college-zillisheim.com
Comptabilité : – comptabilite@college-zillisheim.com
CPE Lycée: 03.89.06.50.27 – cpe-lycee@college-zillisheim.com
Aumônerie : 03.89.06.50.15 – aumonier@college-zillisheim.com
Infirmerie : 03.89.06.50.14 – infirmerie@college-zillisheim.com

Calendrier des vacances scolaires 2018/2019

Attention, ces dates, données à titre indicatif

Vacances de la Toussaint : du vendredi 19 octobre 2018 au soir au lundi 05 novembre 2018 au matin
Vacances de Noël : du jeudi 20 décembre 2018 au soir au lundi 07 janvier 2019 au matin
Vacances d'Hiver : du vendredi 08 février 2019 au soir au lundi 25 février 2019 au matin
Vacances de Printemps : du vendredi 05 avril 2019 au soir au lundi mardi 23 avril 2019 au matin
Pont de l'Ascension : le vendredi 31 mai 2019
Vacances d'Été : début des congés le 05 juillet à la fin des cours mais les élèves du lycée seront libérés avant car l'établissement est centre d'examen pour le bac

La publication de ces dates devrait vous permettre d'organiser vos congés et vos vacances en conséquence.

Je vous demande formellement de ne pas anticiper les congés officiels. L'Inspection d'Académie n'accorde d'autorisation d'absence que dans des cas tout à fait exceptionnels.

Premières dates à retenir :

- Présentation des équipes pédagogiques niveau 1ère : le 6 septembre 2018 à 18h00 s.002
- Photos de classes : le 11 et 13 septembre 2018
- Réunion d'information prépa au concours sciences po : le 14 septembre 2018 à 18h00 (pour les Tle intéressés)
- Journée pédagogique pour les enseignants : le 21 décembre 2018 (les élèves n'ont pas cours)

Pas de réunion présentation des équipes pédagogiques en terminales en septembre. Comme chaque année elle aura lieu courant décembre/janvier et sera une réunion d'information à propos des examens, de parcoursup et de l'orientation Post Bac.